

Collectif anti bruit de Gignac  
Chemin de la bergerie Laure  
13180 Gignac la Nerthe

**M. GUIVARCH**  
**Aéroport Marseille Provence**  
**C C I M P**  
**BP7**  
**13727 MARIGNANE Cedex**

Gignac le 22/11/2013

**Objet :** Demande de précisions sur le plan de gêne sonore.

Monsieur,

Je souhaiterai avoir un complément d'information sur l'utilité du plan de gêne sonore qui a été mis en place concernant les nuisances sonores, dont certaines constructions ont pu bénéficier de subventions d'insonorisation, et le survol des avions.

D'ailleurs c'est sauf erreur de ma part le PGNS un document de travail des Maires et de la Communauté Urbaine lorsqu'ils révisent ou établissent leur PLU pour limiter les futures demandes de constructions.

J'ai abordé ce point sur les 2 dernières réunions de la Commission Consultative de l'Environnement notamment en demandant que soit superposé le PGNS et le chevelu de décollages d'avions par vent venant sud. Pour ma part j'ai constaté que le chevelu est nettement à l'extérieur du PGNS et se situe sur les secteurs résidentiels de Capeau, Fortunés, Figueroles, Granettes et se rapproche de plus en plus du centre ville de Gignac.

La question que l'on se pose au niveau du collectif est donc de l'utilité du PGNS si les avions ont pour consigne de décoller en dehors de ce PGNS. Est-ce normal ?

A l'atterrissage, à part quelques irréductibles ce couloir de PGNS est respecté.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Alain DEGIOANNI